



## Communiqué de presse

Luxembourg, le 25 juin 2019

### **La modernisation de la gestion du trafic aérien est encouragée par la réglementation de l'Union européenne, dont les fonds n'étaient toutefois pas toujours nécessaires, estime la Cour des comptes européenne**

Selon un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne, la réglementation adoptée par l'UE a encouragé la modernisation de la gestion du trafic aérien. Les auditeurs affirment cependant que les financements octroyés par l'Union en faveur de projets étaient en grande partie inutiles et que leur gestion présentait des lacunes.

En 2005, l'UE a lancé un programme intitulé SESAR qui visait à harmoniser et à moderniser les systèmes et procédures de gestion du trafic aérien (GTA) dans l'ensemble de l'Europe. Ces systèmes sont traditionnellement développés au niveau national. Entre 2005 et 2020, l'UE aura engagé en tout 3,8 milliards d'euros en faveur de SESAR, dont 2,5 milliards d'euros affectés au soutien du déploiement de ces systèmes et procédures.

Les auditeurs ont évalué si la Commission européenne a correctement géré le déploiement de SESAR et dans quelle mesure cela a permis de remplir les objectifs visés par la politique du ciel unique européen. Ils ont examiné si l'intervention de l'UE était conçue pour répondre aux besoins existants et futurs et si elle a apporté une valeur ajoutée à la gestion du trafic aérien en Europe.

«Avec une moyenne de 30 000 vols par jour, le trafic aérien en Europe nécessitait un système de gestion solide, harmonisé et moderne», a déclaré **M. George Pufan, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport**. «Cependant, les avantages apportés par les fonds octroyés par l'UE en faveur du déploiement de SESAR sont loin d'être clairs».

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site [www.eca.europa.eu](http://www.eca.europa.eu).

## ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole

T: (+352) 4398 47063

M: (+352) 691 55 30 63

Damijan Fišer – Attaché de presse

T: (+352) 4398 45410

M: (+352) 621 55 22 24

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu)

@EUAuditors

[eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)

Les auditeurs reconnaissent que la réglementation et la coordination au niveau de l'UE sont bénéfiques pour la modernisation de la GTA. Le concept de projets communs défini dans le cadre de SESAR encourage les actions coordonnées et atténue l'«avantage du retardataire», un phénomène par lequel les parties prenantes tendent à reporter leurs investissements car elles savent que les avantages ne seront obtenus que lorsque toutes les parties prenantes seront équipées de la nouvelle technologie. Cependant, la première application de ce concept, à savoir le projet pilote commun, manquait de dispositions d'exécution adéquates et comportait des fonctions qui ne remplissaient pas les critères de sélection requis.

Les fonds octroyés par l'UE en faveur de la modernisation de la GTA étaient en grande partie inutiles, étant donné qu'une majorité de projets auraient été financés même sans l'aide de celle-ci. D'autres lacunes dans la mise en œuvre réduisent l'efficacité du financement de l'UE. Une quantité élevée de fonds a été accordée sans hiérarchisation adéquate des priorités et sans tenir compte de l'efficacité. En outre, les auditeurs relèvent que trop peu d'efforts ont été déployés pour atténuer le risque potentiel de conflit d'intérêts résultant du mécanisme actuel de financement, dans le cadre duquel des bénéficiaires sont impliqués dans l'examen de leur propre demande.

Les auditeurs signalent que la mise en œuvre de certains projets n'est pas en bonne voie pour respecter les délais réglementaires et qu'il existe un risque accru de retards. Ils ont également relevé que les résultats n'étaient généralement pas mesurés dans un environnement vraiment opérationnel.

Les auditeurs formulent plusieurs recommandations qui visent l'obtention de meilleurs résultats. Ils invitent notamment la Commission européenne:

- à améliorer le ciblage des projets communs et à renforcer leur efficacité;
- à revoir le soutien financier apporté par l'UE en faveur de la modernisation de la GTA;
- à revoir et à systématiser l'élaboration et la présentation des demandes de financement;
- à assurer un suivi approprié des gains de performance apportés par la modernisation de la GTA.

### **Remarques à l'intention des journalistes**

La politique du ciel unique européen a été lancée en 2004 en tant que réponse de l'UE aux manques d'efficacité dans la gestion du trafic aérien. Le cadre réglementaire a été complété par le «projet SESAR» (acronyme anglais signifiant «recherche sur la gestion du trafic aérien dans le ciel unique européen»), qui a été divisé en une phase de définition (pour élaborer le plan directeur GTA européen de modernisation), une phase de développement (pour mettre en place les bases technologiques nécessaires) et une phase de déploiement (pour installer les nouveaux systèmes et procédures dans l'environnement opérationnel).

En novembre 2017, la Cour des comptes européenne a publié le rapport spécial n° 18/2017 sur le ciel unique européen, qui examinait plusieurs instruments réglementaires de l'initiative CUE ainsi que la définition et le développement de SESAR. Lors du présent audit, nous avons examiné la troisième phase de SESAR, à savoir le déploiement de projets censés moderniser la gestion du trafic aérien.

Le rapport spécial n° 11/2019 «La réglementation adoptée par l'UE pour moderniser la gestion du trafic aérien apporte une valeur ajoutée, mais les financements étaient en grande partie inutiles»

est disponible dans 23 langues de l'UE sur le site web de la Cour des comptes européenne ([eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)).

La Cour des comptes européenne présente ses rapports spéciaux au Parlement européen et au Conseil de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties intéressées telles que les parlements nationaux, les acteurs de l'industrie et des représentants de la société civile. La grande majorité des recommandations formulées dans nos rapports sont mises en œuvre.